

19 janvier 2011

Communiqué de Presse



Fédération Nationale de l'Immobilier



**EDF et la FNAIM s'associent afin d'accompagner
les professionnels de l'immobilier pour la promotion
et la mise en œuvre de solutions éco-énergétiques
performantes dans l'habitat**

EDF et la FNAIM renouvellent jusqu'en 2012 leur accord de partenariat initié en 2009. Dans le cadre du dispositif Plan Bâtiment Grenelle et de l'opération « Objectif 100 000 logements éco-rénovés » mise en place par la FNAIM, les deux acteurs s'unissent en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de la réhabilitation des logements énergivores. Leur ambition commune : sensibiliser, promouvoir et agir pour la diminution des émissions de CO₂ grâce à des solutions éco-énergétiques efficaces.

Par ce nouvel accord de partenariat, EDF et la FNAIM prolongent leur collaboration en faveur de l'efficacité énergétique dans la droite ligne de leur démarche de développement durable et responsable. Les convictions environnementales des deux acteurs les ont conduits à répondre à l'objectif national d'économies d'énergies fixé par le Plan Bâtiment Grenelle* et donc à associer leur expertise dans le but de fournir aux adhérents de la FNAIM des solutions pour améliorer la performance énergétique de l'habitat ancien. A ce titre et dans le cadre de l'opération « Objectif 100 000 logements éco-rénovés » mise en place par la FNAIM, la collaboration des deux acteurs vise à atteindre le seuil de 100 000 logements réhabilités à horizon 2012.

EDF mettra à disposition des membres de la FNAIM souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique son expertise technique et commerciale, grâce notamment à la mise en relation avec les partenaires qualifiés du réseau Bleu Ciel d'EDF mais aussi des informations ou conseils concernant la rénovation de l'habitat. La FNAIM, de son côté, mobilisera ses adhérents et leurs clients (propriétaires, locataires, bailleurs), afin de passer à l'acte et mener à bien des projets d'éco-rénovation pertinents.

Grâce à la mise en commun de leurs compétences, EDF et la FNAIM œuvrent ensemble pour la promotion et le déploiement de solutions de rénovation thermique performantes ouvrant droit aux Certificats d'Economies d'Energie. Le projet sera suivi

par un Comité qui en mesurera l'avancée en termes de logements éco-rénovés.

** Réduction de 38 % des consommations d'énergie des bâtiments existants d'ici 2020.*

CONTACTS PRESSE

Service Presse FNAIM

Sylvie TIMMERMAN : 01 44 20 77 25

Emmanuelle SAVOY : 01 44 20 77 31

01 44 20 77 25 / 31 / 49

presse@fnaim.fr

Service Presse EDF

Géraldine GAUTHIER / Virginie TARDI : 01 56 03 14 53

edf@j-e.fr